



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des détenteurs de permis de conduire britannique résidant en France

Question écrite n° 40291

Texte de la question

Mme Jacqueline Dubois interroge M. le ministre de l'intérieur sur la situation des détenteurs de permis de conduire britannique résidant en France. De nombreux citoyens britanniques, résidant en France, ou Français se trouvent dans l'illégalité car ils n'ont pas pu faire valider l'échange de leur permis de conduire britannique dans les délais impartis. Alors qu'ils avaient transmis leur permis à l'ANTS il y a plusieurs mois voire plusieurs années, ils n'ont aujourd'hui aucun retour de celle-ci. Il s'agit d'une situation administrative totalement insatisfaisante qui conduit ces personnes à se déplacer sans permis valide. On ne peut imaginer qu'il leur soit demandé de repasser leur permis de conduire, seule solution envisagée aujourd'hui ! Elle lui demande ce qu'il compte faire pour régulariser rapidement la situation de milliers de citoyens britanniques et français privés de leur permis de conduire par l'administration.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Dubois](#)

Circonscription : Dordogne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40291

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5687

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)